

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2018

PRESENTS : MM. DESMEDT, DUBOUIL, CONVERS, BOURGETEAU, FOVIAUX, HAMOT, AUBRY, CHOQUET, KWAK, BERTHELOT, AUDIGER.

MMES BRUNET, BOURGOIN, GODARD-BEGUE, FERNANDES, FLAGOTHIER, DELAUTEL, DELAMARRE, HAQUET.

ABSENTS REPRESENTES : M. RAUZIER par M. CONVERS
Mme BONNET par M. BOURGETEAU
Mme LOBBE par M. KWAK
M. CROISIER par M. HAMOT
Mme DESMEDT par M. DESMEDT
Mme BAPAUME par Mme BOURGOIN
Mme N'KLO par Mme BRUNET
M. LENOBLE par M. BERTHELOT

ABSENTS : Mme PILARDEAU, M. DEFLERS.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Subvention pour distinctions nationales
3. Remise de prix aux bacheliers
4. Décision modificative
5. Tarifs de la commission Affaires Sociales
6. Tarifs de l'Espace Jeunesse
7. Subventions aux nouvelles associations
8. Subvention complémentaire
9. Achat d'un bâtiment rue Sarraill
10. Modification du taux des études surveillées
11. Modification du règlement intérieur du périscolaire et ALSH
12. Tarification du péricentre
13. Création d'un poste de Brigadier-Chef-Principal
14. Redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution de gaz
15. Avenant à la convention de mise à disposition d'un éducateur sportif
16. Convention de mise à disposition d'un personnel communal auprès de l'association Image et Son
17. Convention d'adhésion à l'Adico pour prestation unique : « Mail in black »
18. Convention de prestation de service avec la ville de Maignelay-Montigny
19. Adhésion au service mutualisé pour le contrôle des hydrants
20. Pour communication : rapport d'activité 2017 du Syndicat Energie de l'Oise SE60
21. Questions diverses

Après vérification du quorum, **M. DESMEDT** déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 22 juin, sans modification.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. DESMEDT** propose au conseil municipal de désigner Mme Martine **BOURGOIN**, secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

2. Subventions pour distinctions nationales

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal, comme chaque année, de récompenser les associations qui se sont distinguées au niveau national en leur attribuant une subvention exceptionnelle de 200 €.

Il s'agit des associations suivantes :

- Société de Tir l'Alerte
- Sprinter Club du Val d'Arré
- Dojo St Justois

VOTE : UNANIMITE

3. Remise de prix aux bacheliers

Mme Catherine **BONNET** arrive avant l'étude de cette question (nombre de votants : 27). **M. DESMEDT** propose au Conseil Municipal de récompenser les élèves ayant obtenu une mention BIEN et TRES BIEN lors des épreuves du baccalauréat.

Il est proposé d'attribuer :

- 100 € pour la mention TRES BIEN
- 50 € pour la mention BIEN

Mme **HAQUET** approuve cette proposition.

M. DESMEDT précise que les autres bacheliers se verront offrir une clé USB et une place de cinéma.

M. AUDIGER se dit gêné sur le principe.

VOTE : 26 POUR/ 1 ABSTENTION

4. Décision modificative

M. DESMEDT propose au conseil municipal de se prononcer sur l'ouverture de crédits supplémentaires au compte 657362 CCAS pour un montant de 2 000 €.

VOTE : UNANIMITE

5. Tarifs de la Commission Affaires Sociales

M. DESMEDT explique que la Commission Affaires Sociales organise une brocante aux jouets le 18 novembre prochain.

Il propose de fixer les tarifs comme suit :

- Inscription : 3 € les 2 tables
- Café/thé : 0,50 €
- Coca/jus de fruit : 0,50 € le verre
- Gâteau/viennoiserie : 1 €

Il précise que ces tarifs seront applicables à toutes les brocantes aux jouets à venir sous réserve de modifications ultérieures.

VOTE : UNANIMITE

6. Tarifs de l'Espace Jeunesse

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal de fixer comme suit les tarifs de l'Espace Jeunesse pour les vacances de la Toussaint 2018 ainsi que pour les actions de fin d'année :

VACANCES DE LA TOUSSAINT

Tarif à la journée

- Saint Justois : 2 €
- Extérieur : 3 €

Tarif pour les 10 jours

- Saint Justois : 30 €
- Extérieur : 50 €

Sortie Parc Astérix

- Saint Justois : 25 €
- Extérieur : 40 €

Soirée Halloween le 31 octobre

- 3 €/personne (consommation comprise)

Action de Noël

- Vente de calendriers/mémo : 3 € l'unité

VOTE : UNANIMITE

7. Subventions aux nouvelles associations

Il est demandé au Conseil Municipal se prononcer sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 150 € chacune pour deux nouvelles associations Saint Justoises, créées en début d'année 2018.

- Association « Granit Rose » Association sociale et culturelle
- Association des Supporters de l'ASC Oise (Amiens Sporting Club)

VOTE : UNANIMITE

8. Subvention complémentaire

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention complémentaire de 100 € à l'association « Société de Chasse du Bois de Mermont », suite à l'achat de matériel.

VOTE : UNANIMITE

9. Achat d'un bâtiment rue Sarraill

M. DESMEDT informe le Conseil Municipal que la commune envisage d'acquérir un bâtiment de stockage situé rue Sarraill sur la parcelle AN 109, d'une superficie de 536 m², pour un montant de 42 000 €.

Il précise que, par acte notarié en date du 8 septembre 2008, la ville avait cédé ce bâtiment pour y stocker une grue. Cette cession avait permis de pérenniser l'entreprise. Le rachat de ce dernier par la ville était prévu dès la retraite du gérant, la société ayant cessé son activité, il en propose la reprise.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acquisition de ce bien et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches afférentes à cet acte.

VOTE : UNANIMITE

10. Modification du taux des études surveillées

M. DESMEDT rappelle au Conseil Municipal que le taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées par les enseignants pour le compte des collectivités territoriales est fixé par décret et évolue en fonction de la valeur du point d'indice et du grade des enseignants.

Par délibération en date du 15 octobre 2010, un montant unique de 21,75 € a été voté pour 1 heure d'étude surveillée quel que soit le grade de l'enseignant.

Il propose au Conseil Municipal de modifier ces montants conformément aux dernières revalorisations comme suit :

- Instituteur 20,03 €
- Professeur des écoles classe normale 22,34 €
- Professeur des écoles hors classe 24,57 €

VOTE : UNANIMITE

11. Modification du règlement intérieur du périscolaire et ALSH

La commission « jeunesse » s'est réunie le 31 août dernier et propose de modifier le règlement intérieur du périscolaire et ALSH pour tenir compte de nouvelles dispositions relatives à la mise en œuvre du « plan mercredi » et à l'expérimentation du péricentre, en particulier les changements d'horaires ; et de compléter le document par deux nouveaux articles portant sur les enfants accueillis et sur la situation des parents séparés.

VOTE : UNANIMITE

12. Tarifification du péricentre

M. **DESMEDT** expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur la baisse de la tarification du péricentre suite aux modifications apportées au règlement intérieur du périscolaire et de l'ALSH.

Il propose de fixer les tarifs comme suit :

- de 7h00 à 8h30 : 2 €
- de 17h30 à 18h30 : 1,50 €

Il précise que s'agissant d'un forfait, toute présence d'un enfant arrivé avant 8h30 sera considérée comme du péricentre et facturée selon le prix indiqué ci-dessus ainsi que tout enfant présent après 17h30.

Mme **HAQUET** n'approuve pas le principe du forfait mais se réjouit de la baisse des tarifs.

VOTE : 26 POUR/1 ABSTENTION

13. Création d'un poste de Brigadier-Chef-Principal

M. **DESMEDT** demande au conseil municipal de créer un poste de Brigadier-Chef-Principal à compter du 1^{er} novembre 2018, suite à la fin de détachement de l'actuel Chef de la Police Municipale.

VOTE : UNANIMITE

14. Redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution de gaz

Conformément au décret n°2007-606 du 25 avril 2007, la collectivité peut percevoir une redevance due au titre de l'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution de gaz.

Afin de percevoir cette redevance, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer d'une part, sur l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution et d'autre part au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal pour les chantiers de travaux réalisées sur les ouvrages de distribution de gaz.

VOTE : UNANIMITE

15. Avenant à la convention de mise à disposition d'un éducateur sportif

M. **DESMEDT** rappelle qu'une convention a été signée avec la mairie de Bulles sur la mise à disposition d'un éducateur sportif à raison de 6 heures par semaine (délibération n°8/2015 du 06/02/2015).

Au titre de l'année scolaire 2018/2019, les besoins d'intervention sont amenés à évoluer.

Par conséquent, M. **DESMEDT** sollicite l'autorisation d'établir un avenant à cette convention selon les modalités suivantes :

ANNÉE SCOLAIRE 2018 / 2019

- du 17 septembre 2018 au 25 janvier 2019 : 4 heures 30 hebdomadaires,
- à partir du 26 janvier 2019 : 6 heures hebdomadaires

VOTE : UNANIMITE

16. Convention de mise à disposition d'un personnel communal auprès de l'association Image et Son

Considérant que le cinéma apporte culturellement un véritable service à la population, M. **DESMEDT** demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de convention de mise à disposition d'un agent titulaire de la collectivité auprès du cinéma, à raison de 7 heures hebdomadaires, afin d'assurer des missions administratives.

VOTE : UNANIMITE

17. Convention d'adhésion à l'Adico pour prestation unique : « Mail in black »

M. **DESMEDT** explique que « Mail in black » est une solution permettant de sécuriser efficacement les e-mails (anti-spams).

Afin de pouvoir bénéficier de cette protection proposer par l'ADICO, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion à la prestation unique.

VOTE : UNANIMITE

18. Convention de prestation de service avec la ville de Maignelay-Montigny

M. **DESMEDT** informe le Conseil Municipal que le contrat de prestation entre la Communauté de Communes du Plateau Picard et le TADAM a pris fin le 31 juillet 2018.

Il précise que cette prestation de service sera remplacée par le REZO POUCE et le REZO POUCE SENIOR.

Dans l'attente de la mise en place de ce nouveau dispositif et dans un souci de mutualisation de services voulus par l'Etat, M. **DESMEDT** informe que la commune de Maignelay-Montigny a sollicité la ville de St Just-en-Chaussée, qui dispose d'un véhicule spécifique, afin d'assurer le transport de ses aînés pour se rendre au marché du mardi matin, place Théron à St Just-en-Chaussée. Il précise que ceci ne représentera aucun coût supplémentaire pour la ville dans la mesure où l'intégralité de la dépense sera remboursée par la commune de Maignelay.

VOTE : UNANIMITE

19. Adhésion au service mutualisé pour le contrôle des hydrants

Le décret du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie et l'arrêté du 15 décembre 2015 ont modifié la réglementation dans ce domaine et notamment les prérogatives des centres de secours.

Désormais les services départementaux d'interventions et de secours réalisent un contrôle technique bisannuel limité à un simple contrôle visuel des poteaux incendies et la vérification de son raccordement au réseau d'eau. Le contrôle de la conformité des poteaux (débits et pression) est à effectuer par les communes.

Par délibération du 29 mars 2018, le conseil communautaire a décidé de proposer une prestation de service mutualisé aux communes pour le contrôle des hydrants destinés à la défense extérieure contre l'incendie.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion au service mutualisé à compter du 1^{er} janvier 2019.

VOTE : UNANIMITE

20. Pour communication : rapport d'activité 2017 du Syndicat Energie de l'Oise SE60

Conformément à l'article L5211-39, le rapport d'activité doit faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal.

TOUR DE TABLE

M. **BOURGETEAU** signale que :

- la course contre la montre organisée par les Boucles de l'Oise Junior, le dimanche 19 août, s'est bien déroulée
- des appareils de musculation ont été installés à côté de l'étang, rue de Montdidier
- la piste d'athlétisme est en cours de réfection

Mme **BONNET** se félicite de la réussite des centres de loisirs de juillet et août.

M. **DUBOUIL** indique que des travaux vont être entrepris prochainement dans l'église, notamment de peinture.

M. **DESMEDT** informe que les travaux de déplacement du transformateur Enedis s'achèveront mi-octobre ce qui reporte le début des travaux de réfection du parking place Théron en novembre.

Par ailleurs, il signale que compte-tenu du nombre croissant d'accidents rue Carnot, il est envisagé d'installer des ralentisseurs comme devant l'école Bogaert.

M. **CHOQUET** souhaite que cette solution soit étudiée également pour la rue Mangin.

M. **DESMEDT** répond que cela n'est pas prévue pour le moment puisque la rue Mangin n'a pas la même configuration que la rue Carnot. En effet, la première est plus large et est empruntée par des bus, des camions...

M. **CONVERS** fait un point sur la rentrée scolaire qui s'est bien déroulée. Ce sont 690 élèves qui sont accueillis dont 280 en maternelle, répartis à égalité entre les deux maternelles. Les effectifs sont en légère augmentation pour les maternelles et stables pour les élémentaires.

M. **DUBOUIL** dresse la liste des différents travaux entrepris dans les écoles cet été, par les services de la ville.

M. **DESMEDT** ajoute que les enseignants étaient ravis des travaux. Par ailleurs, il annonce l'arrivée de M. **PAURICHE DECONINCK**, nouveau principal du collège.

M. **HAMOT** signale la présence de déchets sur le terrain de pétanque situé derrière le Lidl.

M. **DUBOUIL** indique que la mare de Rotibéquet a été vidée et curée puis scindée en deux pour accueillir : d'une part la réserve incendie et d'autre part, le pluvial de la ville. Les arbres ont été coupés afin d'éviter l'amoncellement de feuilles. De plus, un poteau incendie a été mis en place.

M. **DESMEDT** informe que le nouvel attributaire du marché de fourniture de repas pour la cantine scolaire est la société Sagere, située à Bresles.

Mme **DELAUTEL** signale que les inscriptions pour la classe de piano de l'école de musique sont closes et que le cours est complet.

En réponse à M. **HAMOT**, M. **DESMEDT** explique que l'aire d'accueil des gens du voyage située, dans la ZI Sud, disposera de 14 emplacements. Les travaux viennent de commencer et devront s'achever début 2019. Il rappelle qu'il s'agit d'une compétence obligatoire imposée par l'Etat.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et lève la séance à 20h30.